



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 Janvier 1947

OBJET :
Loyer Garde-
meubles

L'an mil neuf cent quarante sept trente-un mois
d e Janvier, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
MARGAIONI Ch. Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 26 Janv. 1947.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière, Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Pariset, M. Boudet, Prugnaud, Chazeau, Prot, Boulernne, Counil, Senelier, Savignac, Chollet, Conrs, Grussenmeyer, Bouchet, Domecq

Absents : MM. Melle Rikonky, MM. Simon, Trivé Thomas, Guzinet, Péraudeau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conge, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

décide de payer à Madame Vve Toulhier, la somme de 325 frs représentant la location de locaux utilisés aussitôt la libération comme garde-meubles provisoire.

Fait et délibéré à _____ **ROYAN**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Le Maire,

in Paris